

Bonjour,

Comme chaque année, un appel à projets sera probablement lancé par le FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) au mois de mars 2017 pour l'organisation de formations à destination de bénévoles associatifs en Bretagne. Nous souhaitons saisir cette opportunité de former les bénévoles associatifs au sein de l'UBAPAR et souhaitons donc vous informer sur les modalités qui sont souvent demandées.

Le délai pour répondre à cet appel à projet est souvent d'un mois. Nous constatons que les associations sont prises de court au moment d'y répondre et n'ont pas forcément anticipé la constitution de ces dossiers.

Nous sommes à votre disposition pour co-organiser la mise en place de ces formations (trouver des intervenants du réseau, établir un déroulé). Nous proposons également d'inventorier l'ensemble de ces formations pour accentuer la communication au niveau régional. Soyez attentifs aux mails de la Jeunesse et des Sports (DRJSCS ou DDCSPP) : ils organisent des journées d'information dans chaque département au mois de mars généralement.

N'hésitez pas à nous contacter dès maintenant pour rendre possible vos actions et nous vous invitons à nous faire part des formations que vous mettrez en place.

Cordialement.

*Pour l'UBAPAR  
Riwanon an Habask, déléguée régionale*



## Gestion du FDVA

Le FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) est géré conjointement par l'Etat et par le Conseil régional de Bretagne. Un soutien financier est apporté aux associations qui mettront en œuvre ces actions de formation, en direction des bénévoles, élus ou responsables d'activités.

## Calendrier

Des journées d'information sont prévues dans chaque département au mois de mars. L'appel à projet parvient aux associations au début du mois de mars tous les ans. Les dossiers doivent donc être déposés avant la fin du mois de mars pour être pris en compte. Il s'agit d'un cerfa à compléter. Les propositions de formations sont toutes étudiées et validées ou refusées par un jury. Un accord oral est souvent donné au mois de juin. La confirmation par écrit arrive au mois de juillet.

## Nombre de participants

Les formations doivent concerner 12 participants (feuille d'émargement et bilan à retourner au jury, 6 stagiaires minimum sur justificatifs). L'intervenant est rémunéré entre 500 € et 700 € la journée de formation. L'enveloppe globale de ce dispositif est partagée entre tous les projets retenus. Ce montant peut donc légèrement varier.

## Déroulement

Les stages sont organisés à des jours et sur des plages horaires compatibles avec l'engagement bénévole (soirées, demi-journées, week-ends...).

## Formations proposées

Les formations sont diverses et variées. On distingue les formations techniques, spécifiques et de partage d'expérience. Des dossiers-type existent déjà à l'UBAPAR et peuvent vous aider à en mettre en place. Vous trouverez ci-contre des exemples de thématiques pouvant être abordées dans le cadre des formations de bénévoles.

## Organisation des formations

Les formations peuvent être portées directement par les associations qui les organisent. L'UBAPAR peut également porter directement la formation ou donner un coup de main sur la partie administrative (constitution du dossier).

## Communication

Elle se fait localement pour rendre accessible la formation au maximum de bénévoles. D'autre part, nous accentuerons la communication au niveau régional (site, mailing, facebook, éventuellement réalisation d'un catalogue). A cette fin, nous vous proposons d'inventorier l'ensemble de ces formations. Merci de nous informer des formations que vous mettrez en place !

### Vie associative

- La place des jeunes et des nouveaux adhérents dans les associations : comment les accueillir, les intégrer, les former
- Techniques d'animation pour animer une réunion et susciter la participation
- Réseau et partenariat.

### Gestion

- Budget prévisionnel et anticipation des difficultés
- De la comptabilité à la gestion d'une association
- Être employeur, devenir employeur.

### La communication

- La communication et l'écoute bienveillante
- Anticiper les conflits, faire face aux situations conflictuelles
- Mieux communiquer en interne et en externe sur son association.

### Les publics

- Public en situation de handicap
- ...

### La sécurité et la prévention

- Les formations obligatoires liées à la sécurité des centres d'accueil
- Prévention sexualité, alcool, drogues
- Réglementation pour l'organisation d'événements.

### Informatique

- Les logiciels libres pour les nuls
- Utiliser la visiophonie et la téléphonie sur internet pour les réunions qui s'y prêtent
- La cartographie libre pour valoriser et animer son territoire.

### Environnement

- Le développement durable dans son association : accompagnement de démarche d'agenda 21 associatif
- Mieux connaître son environnement pour créer des nouveaux outils d'animation
- Expérimenter de nouveaux outils de découverte de son territoire.

### Projets

- Organisation d'événements
- Construire une séance adaptée à son public (atelier théâtre dans le cadre d'une animation TAP)
- Encadrer une activité de loisirs (découverte de jeux, outils pédagogiques, livres, supports).

### Recherche de financement

- Elaborer une demande de financement
- Répondre à un appel à projets.

### Politique

- 2014-2020 Intercommunalités et associations : les enjeux.